

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 503

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SEBTI ABDELLAH

149/1M

Date de naissance : 15/08/46

Adresse : RUE SOCRATE RESIDENCE VERPACE SOCORATE
PORTE D. ETAGE 1 - APP 1 - MAURE C SEBTELA

Tél. :

Total des frais engagés : 7000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : /

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/01/2021		Cr	900	Dr Mounir CHEFNAO Chirurgien Dentiste Parc Lyon, 2ème étage Appartement 10 BP 1052 43405 SEVRES CEDEX Téléphone : 0664 20 86 54

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. E. J. B. A. Faoujja de Pathologie Laboratoire de Pathologie B. Vrgoona - 39440 L... 8/12	26/01/13	p636	100.-

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



LABORATOIRE DE PATHOLOGIE BOURGOGNE

Dr. Leïla BENKIRAN

A



24/01/2023

DEMANDE D'EXAMEN

3A240781

SEBTI ABDESLAM

Né(e):15/08/1946

Dr. C CHEFCHAOUNI MOUNIR

DÉPATHOLOGIQUE

Ordonnance du Docteur :

Nom et prénom : Mr Mme Mlle ENF

Age :

Référence : [http://www.ens-lyon.fr/ens-lyon/actualites/2013/03/20/la-recherche-en-sant%C3%A9-est-elle-une-recherche-pour-la-sant%C3%A9](#)

Siège et nature du prélèvement : Bord de mer

Cytologie : *cellule atypique*

- Frottis de dépistage : - Vagin Exocol Endocol Endomètre
 - Date des dernières règles :
 - Traitements éventuels :

Renseignements cliniques et paracliniques

goes in tenton

Radioographies :

Data 1

Signature

14، شارع عين توجطاط - الطابق الثاني - رقم 18 - بوركون - الدار البيضاء - الهاتف : 0522.27.85.48 . الفاكس : 0522.27.85.64
14, Bd Ain Taoujتate - 2^e étage - N° 18 - Bourgogne - Casablanca - Tél. : 0522.27.85.48 - Fax : 0522.27.85.64

LABORATOIRE DE PATHOLOGIE BOURGOGNE

Dr. BENKIRAN Leïla ICE 001689609000045

14, bd Ain Taoujilate, N°18, 2ème étage. Bourgogne
Tél : 022278548 Fax : 022278564

Patente 35615070 IF28823881

F A C T U R E

N° : 2301241638
Du : 24/01/2023

Nom patient : M. SEBTI ABDESLAM

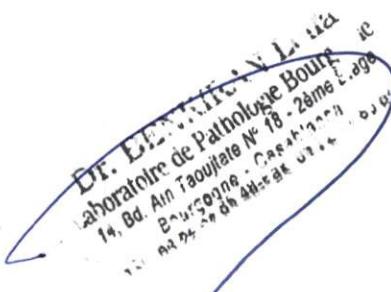
Examens

Cotation(P) Prix Dhs

RESECTION PROSTATIQUE	636	700,00
-----------------------	-----	--------

Total	700,00
-------	--------

Arrêtée la présente facture à la somme de :
SEPT CENTS DIRHAMS



Dr. Leïla BENKIRAN
Laboratoire de Pathologie Bourgogne
14, Bd. Ain Taoujilate N° 18 - 2ème étage
Bourgogne - Casablanca - Maroc
Tél : 022278548 Fax : 022278564



مختبر تشريح الخلايا والأنسجة بوركون LABORATOIRE DE PATHOLOGIE BOURGOGNE

Dr. Leïla BENKIRAN

Nom et prénom : M. SEBTI ABDESLAM

Age : 77 ans

Prescripteur : Dr. CHARIF
CHEFCHAOUNI

N° Anapath : 2301241638

Date réception : 24/01/2023

Nature du prélèvement : RTUP

Renseignements cliniques : HBP de 90 cc en rétention.

Casablanca, le 27/01/2023

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Macroscopie :

Matériel de résection prostatique pesant 75 g, mesurant en tas 17 cm, examiné dans sept blocs.

Microscopie :

L'aspect histologique est celui d'une hyperplasie **adénomyomateuse prostatique bénigne associée à de discrets remaniements inflammatoires chroniques**. La lésion est constituée par une prolifération de glandes étroites ou dilatées, partout revêtues par une double assise de cellules épithéliales et myoépithéliales régulières. Ces glandes s'intriquent à des faisceaux conjonctivo-musculaires lisses hyperplasiés. Par places, les glandes sont comblées de symplexions. Il s'y associe des remaniements oedémateux et inflammatoires chroniques du parenchyme, ponctué d'éléments mononucléés, de disposition interstitielle et périglandulaire.

CONCLUSION :

- Confirmation histologique d'une hyperplasie adénomyomateuse bénigne de la prostate avec prostatite lymphocytaire à minima.
- Pas de malignité.

Dr Benkiran Leïla

Dr. BENKIRAN Leïla
Laboratoire de Pathologie Bourgogne
14, Bd Aïn Taoujتate N° 18 - 2ème Etage
Casablanca - Tél. : 0522.27.85.48 - Fax : 0522.27.85.64
E-mail : labpathologie.bourgogne@yahoo.fr